



Direction de l'Animation du Patrimoine Et de la Culture

2 rue du Terme 83440 – FAYENCE

Tel: 04.94.85.00.35 Fax: 04.94.85.70.69

dapec@orange.fr et dapec@ville-fayence.fr

Délibération du Conseil Municipal du 06/04/07

	Associations fayençoises et cantonales (Associations régies par la loi 1901) Priorité sur les dates aux associations fayençoises		
	Avec Recettes	Sans Recettes.	Installation, répétitions et démontage
Salle des Fêtes	20% des recettes totales avec un maximum de 490€ Sur une base fixe de : 10€ / h de 8h à 22h 20€ / h de 22h à 2h avec un minimum de 4h consécutives	10€ / h de 8h à 22h 20€ / h de 22h à 2h avec un minimum de 4h consécutives	5€ / h de 8h à 22h 10€ / h de 22h à 2h J – 1 et J + 1
Salle Iris Barry	20% des recettes totales avec un maximum de 990€ Sur une base fixe de : 20€ / h de 8h à 22h 30€ / h de 22h à 2h avec un minimum de 8h consécutives	20€ / h de 8h à 22h 30€ / h de 22h à 2h avec un minimum de 8h consécutives	10€ / h de 8h à 22h 15€ / h de 22h à 2h J – 1 et J + 1

Théâtre de verdure	<p>20% des recettes totales avec un maximum de 990€</p> <p>Sur une base fixe de : 20€ / h de 8h à 22h 30€ / h de 22h à 2h</p> <p>avec un minimum de 8h consécutives</p>	<p>20€ / h de 8h à 22h 30€ / h de 22h à 2h</p> <p>avec un minimum de 8h consécutives</p>	<p>10€ / h de 8h à 22h 15€ / h de 22h à 2h</p> <p>J – 1 et J + 1</p>
	Associations extérieures (Associations régies par la loi 1901)		
	Manifestations avec recettes	Manifestations sans recettes	Installation, répétitions et démontage
Salle des Fêtes	<p>30% des recettes totales avec un maximum de 690€</p> <p>Sur une base fixe de : 20€ / h de 8h à 22h 30€ / h de 22h à 2h</p> <p>avec un minimum de 4h consécutives</p>	<p>20€ / h de 8h à 22h 30€ / h de 22h à 2h</p> <p>avec un minimum de 4h consécutives</p>	<p>10€ / h de 8h à 22h 15€ / h de 22h à 2h</p> <p>J – 1 et J + 1</p>
Salle Iris Barry	<p>30% des recettes totales avec un maximum de 1390€</p> <p>Sur une base fixe de : 30€ / h de 8h à 22h 40€ / h de 22h à 2h</p> <p>avec un minimum de 8h consécutives</p>	<p>30€ / h de 8h à 22h 40€ / h de 22h à 2h</p> <p>avec un minimum de 8h consécutives</p>	<p>15€ / h de 8h à 22h 20€ / h de 22h à 2h</p> <p>J – 1 et J + 1</p>

Théâtre de verdure	<p>30% des recettes totales avec un maximum de 1390€</p> <p>Sur une base fixe de : 30€ / h de 8h à 22h 40€ / h de 22h à 2h</p> <p>avec un minimum de 8h consécutives</p>	<p>30€ / h de 8h à 22h 40€ / h de 22h à 2h</p> <p>avec un minimum de 8h consécutives</p>	<p>15€ / h de 8h à 22h 20€ / h de 22h à 2h</p> <p>J - 1 et J + 1</p>
	Tous autres organismes et particuliers organisant une manifestation publique		
	Manifestations avec recettes	Manifestations sans recettes	Installation, répétitions et démontage
Salle des Fêtes	<p>30% des recettes totales avec un maximum de 790€</p> <p>Sur une base fixe de : 60€ / h de 8h à 22h 70€ / h de 22h à 2h</p> <p>avec un minimum de 4h consécutives</p>	<p>60€ / h de 8h à 22h 70€ / h de 22h à 2h</p> <p>avec un minimum de 4h consécutives</p>	<p>30€ / h de 8h à 22h 35€ / h de 22h à 2h</p> <p>J - 1 et J + 1</p>
Salle Iris Barry	<p>30% des recettes totales avec un maximum de 1590€</p> <p>Sur une base fixe de : 70€ / h de 8h à 22h 80€ / h de 22h à 2h</p> <p>avec un minimum de 8h consécutives</p>	<p>70€ / h de 8h à 22h 80€ / h de 22h à 2h</p> <p>avec un minimum de 8h consécutives</p>	<p>35€ / h de 8h à 22h 40€ / h de 22h à 2h</p> <p>J - 1 et J + 1</p>

Théâtre de verdure	30% des recettes totales avec un maximum de 1590€ Sur une base fixe de : 70€ / h de 8h à 22h 80€ / h de 22h à 2h avec un minimum de 8h consécutives	70€ / h de 8h à 22h 80€ / h de 22h à 2h avec un minimum de 8h consécutives	35€ / h de 8h à 22h 40€ / h de 22h à 2h J - 1 et J + 1
	Particuliers à titre privé (mariage, anniversaire, etc....)		
	Particuliers Fayençois	Particuliers du canton	Particuliers extérieurs
Salle des Fêtes (1) (2)	350€	500€	650€
Salle Iris Barry	Non ou sur dossier	Non ou sur dossier	Non ou sur dossier
<p>1 - Réduction générale, pour une location de deux jours consécutifs, sous la forme d'un coefficient de 1,5</p> <p>2 - Toute réservation ne sera effective qu'au versement d'arrhes d'un montant de 30 %</p>			

- Si une autorisation d'ouverture a été accordée, lors de la demande de location, au-delà de 2h du matin, le tarif appliqué sera le même que celui de 22h à 2h.
- Pour les manifestations avec recettes, le bilan de la soirée devra être communiqué au personnel de l'Espace Culturel le soir même.
- Pour les associations fayençoises :
 - Gratuité 1 fois par an de la salle de spectacles OU du théâtre de verdure
 - Gratuité 1 fois par an de la salle des fêtes pour le loto uniquement
 - Gratuité pour les assemblées générales regroupant plus de 60 personnes
- Forfait fixe de 200€ par jour d'utilisation de la CUISINE pour tous les locataires (associations, particuliers, tous autres organismes ...)

- Forfait de 50€ pour la mise à disposition de l'écran et du vidéo projecteur dans la salle des fêtes.
- Les prix des salles de l'Espace Culturel s'entendent à l'heure avec un minimum d'heures en fonction des salles, sachant que les heures d'utilisation et les conditions de fonctionnement sont déterminées dans le règlement intérieur.
- Le matériel de la régie, plateau et technique, ne sera utilisé qu'en présence du personnel de l'Espace Culturel.
- Le nombre d'heures totaux d'utilisation des salles, sera calculé en fonction des heures d'arrivée mentionnées sur la fiche technique déposée par l'organisateur et l'heure réelle de fin d'utilisation.
- Tout heure entamée restera dû.

EXEMPLE DE CALCUL POUR LES FACTURES

Manifestation sans recettes :

Votre facture sera calculée en fonction de la durée totale d'utilisation du site en nombre d'heures, au tarif vous concernant, d'après la délibération du conseil municipal du 06/04/07.

L'heure d'arrivée déterminera la base de votre facture et ne sera pas ajustée à votre heure réelle d'arrivée.

Vous annoncez votre arrivée pour 9h et vous arrivez à 10h, l'heure retenue pour votre facture sera 9h.

L'heure de départ déterminera le montant total de votre facture et sera ajustée à l'heure réelle de votre départ.

Vous annoncez votre départ pour 22h et vous partez à 21h, l'heure de départ retenue pour votre facture sera 21h.

Vous annoncez votre départ pour 22h et vous partez à 23h, l'heure de départ retenue pour votre facture sera 23h.

Manifestation avec recettes :

Votre facture sera calculée en fonction du pourcentage vous concernant, d'après la délibération du conseil municipal du 06/04/07, avec comme base minimum la durée totale d'utilisation du site en nombre d'heures.

Vous êtes à 20% des recettes totales et vous utilisez la salle de spectacle de 9h à 00h avec une recette totale de 2 000€, votre facture sera calculée de la façon suivante :

$$2\ 000€ \times 20\% = 400\ €$$

$$13h \times 20€ = 260€ + 2h \times 30€ = 60€$$

$$\Rightarrow 260 + 60 = 320\ €$$

Votre facture sera de 400 €

Vous êtes à 20% des recettes totales et vous utilisez la salle de spectacle de 9h à 00h avec une recette totale de 1 000 €, votre facture sera calculée de la façon suivante :

$$1\ 000€ \times 20\% = 200\ €$$

$$13h \times 20€ = 260€ + 2h \times 30€ = 60€$$

$$\Rightarrow 260 + 60 = 320\ €$$

Votre facture sera de 320 €